



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est vraiment dommage que toutes les membres ne puissent être témoin du travail quotidien de la Fédération. Cela aurait permis à chacune de vous de constater que le congrès ne marque pas la fin de nos activités, bien qu'il soit l'événement-clé de l'année.

Plusieurs autres regroupements choisissent, comme nous, la fin de l'année académique pour tenir des colloques, assemblées générales et autres réunions du genre. Ainsi, en mai seulement, nous avons participé au congrès annuel du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, nous avons fait des présentations au congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement de la science), à l'assemblée générale de la FAS (Fédération des affaires sociales), à celle du Conseil du Saguenay et à la journée de clôture de la Semaine des services de garde à l'enfance.

L'actualité politique n'a pas manqué non plus de capter notre attention. L'entente du lac Meech, ça nous regarde aussi. C'est pourquoi nous avons cru bon d'écrire à Messieurs Bourassa et Mulroney pour leur faire part de quelques-unes de nos appréhensions. Nous rapportons ce texte dans le présent numéro de la Petite Presse et vous invitons à poursuivre la réflexion avec nous. Nous nous sommes aussi présentées aux audiences du sous-comité du Sénat sur la formation professionnelle pour faire ressortir les principales caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail et les obstacles auxquels elles se butent au plan de la formation. Marcelle Piquette Régimbald a rédigé notre mémoire et a participé à sa présentation avec Julie Meloche du



CIAFT (Conseil d'intervention pour l'avancement des femmes sur le marché du travail).

A l'intérieur de la F.F.Q., nous n'avons pas perdu notre temps, je vous l'assure. Nous avons mis la dernière main à un envoi massif aux entreprises privées en vue de solliciter leur appui financier et nous sommes en train de travailler à la réalisation d'un nouveau dépliant plus «accrocheur» qui devrait faciliter le recrutement. Nous préparons la première assemblée de notre nouveau Conseil d'administration et planifions la répartition des dossiers pour l'au-

tomne. Le Comité sur la pornographie s'est remis à la tâche pour la finalisation de la trousse d'information et nous nous préparons au dépôt de la réforme fiscale du gouvernement fédéral. Le mois de juin s'annonce donc chargé et c'est sans regret que nous verrons arriver le mois de juillet. Je tiens pour ma part, étant donné que ce numéro est le dernier du printemps, à vous souhaiter un bel été. N'hésitez pas à oublier la F.F.Q. pendant quelques semaines mais, s'il-vous-plaît, revenez-lui en force dès que possible. Plus je vois aller les choses, plus je suis convaincue que c'est par la force du nombre que nous atteindrons nos objectifs. C'est à nous de faire en sorte que notre voix ne soit pas enterrée. Après tout, nous n'avons pas fini de dire ce que nous avons à dire. En radoteuse que je suis, je fais donc de nouveau appel à votre solidarité, à votre fidélité, à votre engagement. La Fédération est un regroupement formidable qui nous appartient et dont la croissance nous concerne toutes.

En terminant, voici le nouveau conseil d'administration de la F.F.Q., outre moi-même, votre présidente: Evelyne Tardy, secrétaire; Charlotte Thibault, trésorière; les représentantes des conseils régionaux sont Thérèse St-Jacques, Jeannine Picard, Ginette Dumont, Monique Bolduc; les représentantes des associations sont: Annette Oliei-Amar, Constance Middleton-Hope, Michèle Rouleau, Francine Sénécal, Lucille Panet-Raymond, Marie-Claude Martineau et Rita Delisle.

Merci à toutes celles qui, à quelque degré que ce soit ou sur quelque plan que ce soit, ont milité à la F.F.Q. cette année.

Quand les choses vont mal, on reconnaît ses vrai-e-s ami-e-s! C'est pourquoi aujourd'hui la F.F.Q. appuie **La Vie en Rose**. Devant ses ennuis financiers, une seule solution s'impose: l'abonnement ou le réabonnement de celles et ceux qui croient en l'importance d'une information qui dit tout pour et à propos des femmes.

Le marché des magazines féminins est saturé. Reconnaissons cependant que la majorité de ces magazines véhicule une information plutôt traditionnelle et commerciale. **La Vie en Rose** est différente. C'est un des rares magazines féministes d'actualité; ses journalistes fouillent, débusquent, analysent et furètent dans un seul but: vous livrer la vision qu'ont les femmes des événements et des phénomènes politiques, culturels, scientifiques... Que ce soit en enquêtant auprès des femmes, en levant le voile sur des situations particulières, en examinant les décisions politiques sous l'angle des avantages et des désavantages qu'elles en retirent ou en faisant la guerre aux idées préconçues, **la Vie en Rose** écrit d'abord pour les femmes.

Il est primordial de dire bien haut que **La Vie en Rose** constitue un lieu privilégié d'information pour nous. Elle est une de nos précieuses partenaires pour améliorer la condition féminine, car c'est du choc des idées que jaillit la lumière, et **La**

Vie en Rose brasse des idées différentes. Que l'on soit d'accord ou non avec toutes les orientations prises dans ce magazine, il reste que cette initiative féministe mérite d'être soutenue.

ROSE

LA VIE EN

MISSION POSSIBLE

La Vie en Rose ne vivra que si toutes les lectrices intéressées s'abonnent. Le Comité d'action politique de la F.F.Q. appuie officiellement **La Vie en Rose**. Notre présidente, Ginette Busque, est l'une des marraines qui ont accepté de participer à la campagne de promotion. Nous vous demandons donc de vous abonner d'ici le 24 juin ou aussi vite que possible après réception de cette Petite Presse. Vous trouverez ci-joint un coupon-réponse.

LONGUE VIE AUX INITIATIVES FÉMINISTES!

UN CONGRÈS MUSCLÉ par Denyse Rochon

Les 1^{er}, 2 et 3 mai derniers avait lieu à l'Université Laval à Ste-Foy notre Congrès annuel sous le thème *Femmes et pouvoirs politiques: une greffe impossible?* 120 participantes s'y étaient inscrites.

Le coup d'envoi du vendredi soir fut une simulation d'un conseil municipal avec, autour de la table du «Conseil», quelques membres de la F.F.Q., une vraie conseillère municipale et trois comédiennes de la troupe du Théâtre Parminou. La salle a très bien réagi. On a beaucoup ri et les échanges avec le «conseil municipal» ont été très intéressants. Ce fut un véritable succès, même si quelques-unes ont trouvé que c'était un peu long. Félicitations aux interprètes et aux participantes de la salle!

Un vidéo a été enregistré et sera disponible à l'automne en version abrégée de 30 minutes, pour les groupes de femmes qui voudraient sensibiliser leurs membres à la perspective de briguer les suffrages aux élections municipales.

Pour clôturer cette soirée, le verre de l'amitié et de la bonne humeur fut offert par le Conseil régional de Québec. Le lendemain matin, ô surprise... pas de petit déjeuner à la cafétéria pour les Congressistes. Ce fut la chasse au restaurant pour plusieurs. D'autres purent boire un café et manger muffins et croissants au local d'inscription,

grâce à la générosité de notre trésorière. Conséquence fâcheuse: les ateliers de l'avant-midi qui traitaient de l'action politique collective commencèrent très en retard, ce qui a causé quelques frustrations.

À onze heures, sous le thème Femmes élues: action politique individuelle ou collective, une table ronde animée par Nicole Boily, grande amie de la F.F.Q., présentait les points de vue des mesdames Léa Cousineau, membre du Conseil exécutif de la Ville de Montréal; Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine et Lynn McDonald, députée N.P.D. Une laryngite aiguë a empêché madame Andrée Boucher, mairesse de la Ville de Ste-Foy, d'y participer. Présentations intéressantes et échanges très vivants avec la salle.

Le lunch qui suivit fut particulièrement goûté, à en juger par les remarques exprimées dans la feuille d'évaluation. Bien sustentées, toutes reprenaient le chemin des ateliers, cette fois-ci pour y discuter d'action politique individuelle. Les animatrices, les personnes ressources et les secrétaires ont reçu des témoignages d'appréciation.

À 16 heures, après un travail très intense, Marie-Hélène Côté et Anne-Marie Gingras présentaient, en plénière, une synthèse des

travaux de la journée. Et tout à coup, une participante attachait le grelot en déclarant ne pas reconnaître les discussions de son atelier. Confusion...

Situation typique à la F.F.Q. On n'aime ni la présentation des rapports d'ateliers, ni une synthèse où on ne se reconnaît pas. Que faire?

19 heures, détente au bar du Clarendon. Conservations animées et éclats de rire. Suit un dîner excellent. Sur ce point: unanimité. Rosette Côté, v.p. C.E.Q., nous expose le contenu de sa conférence traitant du pouvoir politique à l'intérieur d'un syndicat. Unanimité quant à son analyse de la situation, la qualité et la pertinence de ses propos. Trop long, ont dit quelques-unes. Soirée enrichissante et fort agréable.

Dimanche matin, Assemblée générale animée par Johanne Doucet. Les résolutions, au nombre de 16, ont pris beaucoup de place. Assemblée productive même si l'intérêt était plus ou moins soutenu durant la dernière heure. La faim sans doute...

À 13 heures, brunch où nous avons eu l'occasion d'échanger nos dernières impressions et nous dire que nous avons bien travaillé.

Comme on a pu le constater, on ne peut plaire à la fois à tout le monde et à sa «mère»; mais, pour la très grande majorité, ce fut un congrès bien réussi.

FFQ

Les femmes se sont peu fait entendre dans les discussions concernant les accords du lac Meech, et personne n'a jusqu'ici fait ressortir l'impact de l'entente intervenue le 30 avril entre les onze premiers ministres sur la condition féminine. Il nous semble donc essentiel d'examiner comment le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et le concept de société distincte s'appliquent à plusieurs dossiers que nous défendons, comment, en bref, ils pourraient modifier notre système social et économique.

Disons d'abord qu'une urgence nationale semble vous animer. Cette urgence, ressentie par les onze premiers ministres, est-elle due au fait que la conclusion de l'accord ne serait pas possible suite à l'analyse systématique qui en serait faite lors d'une consultation populaire? Comment comprendre autrement cette quasi-panique devant un texte qui va modifier de façon importante l'avenir du Canada et du Québec et devant lequel les interrogations se multiplient chaque jour? Soulignons qu'à Ottawa, le plus banal des projets de loi a droit à davantage de consultation que cette «entente historique». Au Québec, seuls 20 groupes et 17 personnes ont témoigné devant la Commission des Institutions qui a examiné cette entente, et le temps consacré par les parlementaires à ce dossier a été équivalent à celui accordé par la Commission de l'Assemblée nationale pour l'affaire Garon. Il nous semble donc primordial de ralentir la machine et d'enclencher un véritable processus démocratique pour que les Québécois-es connaissent les implications de l'entente sur leur future organisation politique et juridique.

Historiquement, la Fédération des femmes du Québec a toujours défendu l'importance du respect de la juridiction provinciale dans certains secteurs. Il lui semble aujourd'hui essentiel que les compétences du Québec ne soient restreintes d'aucune manière. A cet égard, l'article portant sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans l'entente du lac Meech devra être assorti d'une clause de sauvegarde; nous redoutons la reconnaissance constitutionnelle de ce pouvoir et l'extension que ce dernier pourrait prendre par le biais d'un pouvoir de réglementation dont les limites seraient définies par les tribunaux.

Le pouvoir de dépenser a cependant déjà été utilisé de façon extrêmement judicieuse en ce qui concerne les intérêts défendus par les femmes. Citons comme exemples l'obligation de gratuité qu'imposait le gouvernement fédéral pour financier le régime d'assurance-maladie, obligation à laquelle Québec s'est opposé à l'origine, et la bataille contre la surfacturation médicale faite par Monique Bégin. Le pouvoir de dépenser peut également se retourner contre nous. Dans le dossier des services de garde, une intrusion fédérale sous forme d'allocations directes aux parents serait catastrophique car elle mettrait en danger le développement du réseau des services de garde.

La complexité de la question du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ne relève donc pas seulement du juridique: elle est hautement politique. Il nous apparaît que ce sont nos pressions politiques et l'orientation des gouvernements qui sont garantes de la meilleure défense des intérêts des femmes.

Quant au concept de société distincte, il ne doit pas avoir comme seule finalité la défense du français. Il nous semble essentiel qu'un libellé non limitatif des éléments composant une société distincte soit inclus dans l'entente du lac Meech. Sinon, nous laissons à d'autres le soin de nous définir. Les juges, déjà aux prises avec la «société multi-culturelle» incluse dans la constitution, devront en plus décider ce qu'est une «société distincte»; laquelle des deux sociétés l'emportera? Ceci est d'autant plus dangereux que la loi constitutionnelle de 1982 aura toujours préséance sur une éventuelle entente constitutionnelle.

La définition des «objectifs nationaux» dans la clause sur le pouvoir de dépenser posera peut-être plus de problèmes qu'un premier coup d'oeil laisse voir. Ces objectifs pourront-ils se transformer subrepticement en modalités, comme le craint M. Bourassa lui-même? N'y aura-t-il que le gouvernement fédéral pour les définir et les juges pour les interpréter? Quelle école d'interprétation juridique va prévaloir pour le concept de société distincte: celle de Louis-Phillipe Pigeon, selon laquelle l'énumération limite, ou celle de Jean-Charles Bonenfant, selon laquelle il faut donner un contenu spécifique aux lois pour ne pas laisser au système l'interprétation politique?

Les appréhensions précédentes sont suffisamment importantes pour que nous exigeons plus de temps de la part de nos gouvernements. Les «Pères» de la Confédération ont assez parlé. Ouvrez le débat qu'on y entende les «mères».

Ginette Busque, Présidente
Anne-Marie Gingras, pour: Le Comité d'action politique et le Comité sur la Constitution

LE CONGRÈS: UN TRAVAIL D'ÉQUIPE par Denyse Rochon

Liste des personnes qui ont contribué au succès de notre Congrès de mai et à qui nous adressons nos plus sincères remerciements.

COMITÉ DU CONTENU

Ginette Busque Marcelle Piquette
Claire Bonenfant Denise Crête
Ginette Legault Evelyne Tardy

Collaboration spéciale: Marie-Hélène Côté
Services à la collectivité de l'UQAM

responsable: Denyse Rochon

COMITÉ PETITE PRESSE SPÉCIALE

Les mêmes personnes y ont contribué et on doit souligner le beau travail de Marcelle Piquette pour la mise en place du questionnement des ateliers et la recherche.

responsabilité conjointe: Denyse Rochon et Janou Gagnon.

CONSEIL MUNICIPAL

Ginette Busque Suzanne Bélanger
Suzanne Boivin Ginette Legault
Louise Bérubé Noëlle-Dominique Willems

ont participé activement à l'élaboration du scénario et ont été des comédiennes remarquables. Notons aussi la participation de madame Louise Robert, sous-ministre aux Affaires municipales.

responsable: Denyse Rochon

ANIMATRICES

Madeleine Blais Diane Grenier
Pierrette Bouchard Diane Lamoureux
Denise Crête Marie Letellier
Louise Godbout

SECRETAIRES

Aline Fortin Louiselle Couture
Carole Pelletier Jeanne Valois
Thérèse Varin Louise Giroux
Rita Delisle

COMITÉ DE LOGISTIQUE

Thérèse Varin Diane Demers
Ginette Dumont Lyne Vaillancourt

ATELIERS

Personnes-ressources:

Nicole Boily Jeanne C. Laprade
Claudine Bouchard Suzanne Duplessis
Pauline Marois Lise Brunet
Francine Lalonde Anne-Marie Gingras
Claire Bonenfant Winnie Frohn
Evelyne Tardy Hélène Massé

SECRETARIAT ACCUEIL

Raymonde Beauchamp Alyne Pelletier
Mariette Clermont Janou Gagnon
Fabienne Gagnon

Charlotte Thibault y a joué un grand rôle.

Les changements survenus dans la famille au Canada prennent une couleur particulière lorsqu'on examine le taux d'activité des femmes parallèlement à l'âge de leur-s enfant-s. Aujourd'hui, 55,9 % des femmes ayant des enfants de moins de 3 ans et 58,4 % de celles ayant des enfants d'âge préscolaire font partie de la population active. Il en est de même pour 68,3 % des mères d'enfant-s de 6 à 15 ans et pour 62,1 % de celles d'enfant-s de 3 à 5 ans (sans autre enfant plus jeune). *Ces chiffres indiquent clairement que la majorité des mères avec des enfants de tous les âges sont sur le marché du travail.*

Chez les hommes chefs de famille au Canada, 54,9 % a gagné plus de 30,000 \$ en 1985, et 23 % plus de 60,000 \$. En comparaison, 14 % des femmes cheffes de famille a gagné plus de 30,000 \$ et 3 % plus de 60,000 \$. Le revenu moyen des premiers a été de 36,629 \$ et de 17,076 \$ pour les secondes.

La répartition des effectifs réguliers assujettis et non assujettis à la loi sur la fonction publique au Québec au 31 mars 1986 démontre que les femmes occupent 8 % des emplois supérieurs, 58,7 % des emplois de fonctionnaires, 13,5 % des emplois de gérance intermédiaire et constituent 20 % des professionnelles.

D'après des données de Santé et Bien-Être Canada (1982), les femmes handicapées gagnent environ 64 % du revenu des femmes alors que les hommes handicapés gagnent 85 % du revenu des hommes.

Dans la répartition des sources de revenu, on constate que les femmes handicapées sont principalement bénéficiaires de l'aide sociale alors que les hommes handicapés reçoivent plutôt des indemnités telles les assurances en milieu de travail et des rentes définies à partir de leur valeur productive sur le marché de l'emploi.

En août 1981, un sondage Gallup révélait qu'entre 1976 et 1981, le pourcentage des Canadiens ne considérant que les hommes devaient partager les tâches ménagères avec les femmes était passé de 57 % à 72 %. Toutefois, ces données se sont effritées quand on a demandé aux hommes et aux femmes mariés si les maris participaient régulièrement, occasionnellement ou jamais aux tâches domestiques. 44 % des hommes en 1976 et 47 % en 1981 prétendent y participer régulièrement, alors que pour leur part, les femmes considèrent qu'ils ne le font que dans 33 % des cas entre 1976 et 37 % en 1981.

Rappelons qu'en ce qui concerne les tâches domestiques, une étude aux États-Unis révélait qu'entre 1965 et 1975, les maris américains n'ont accru leur temps d'activité domestique que de 6 minutes par jour, y passant maintenant 9 H 7 minutes par semaine.

par Monique Sauriol

Les femmes assument un rôle beaucoup plus adulte que celui des hommes à la maison. Elles sont en réalité les mères de leur mari en ce qu'elles continuent d'assurer auprès d'eux les mêmes services que les mères auprès de leurs jeunes enfants. Par contre, personne ne joue le rôle de mère auprès des femmes. C'est une des raisons pour lesquelles tant de femmes sont déprimées.

L'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia vous propose, pour la session d'automne 87, des cours de 3 crédits chacun:

- Regards de femmes sur l'avenir
- La littérature québécoise au féminin
- Image au singulier et identité de la femme de 1900 à nos jours
- Les femmes et les mots I et II
- Identité et images de la femme: approches historiques
- La littérature française au féminin II

Pour de plus amples renseignements veuillez téléphoner au (514) 848-2370

Réalisation

Production

Nicole Charron
Janou Gagnon
Anne-Marie Gingras
Monique Sauriol

Communication et
Design Graphique
Lorraine Larichelière
(514) 521-2991

Volume 5, Numéro 12

Juin 1987